

35 - Animations commerciales et artisanales - Subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Au cours de l'année 2015, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands et le Marché de Noël, qui sont de nouveau programmés en 2016.

De même, pour conforter la zone de chalandise, et conformément aux directives de son Conseil d'Administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi son effort de communication sur l'activité marchande bisontine dans toutes ses composantes, notamment en animant une campagne de promotion du commerce bisontin, particulièrement celui du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015.

Ces actions ont associé les partenaires habituels (consulaires, commerçants) mais également l'Agglomération du Grand Besançon avec des actions spécifiques dans les P+R et sur les sites d'animation offrant aux clients de nouveaux services de livraison de leurs colis.

Ainsi, outre une communication forte s'appuyant sur les réseaux habituels (affichage, presse, etc.) l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a diffusé à l'attention de cibles bien identifiées 90 000 exemplaires d'un magazine de qualité faisant la promotion de l'activité commerciale et artisanale de Besançon.

L'objectif de développement des adhésions en général, et sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat, ainsi qu'au renforcement de sa notoriété.

Outre cette subvention, elle apportera son soutien logistique par une intervention conséquente de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants Gourmands et du Marché de Noël.

La convention d'objectifs correspondante a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 169 515 € répartie de la manière suivante :

- 80 500 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association,
- 89 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus.

Cet accompagnement de la Ville pourra être éventuellement complété en cours d'année par des avenants qui concerneraient des actions pour lesquelles l'Office de Commerce et de l'Artisanat se verrait confier la maîtrise d'œuvre.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le versement de la subvention sollicitée de 169 515 € suivant les modalités de la convention à venir, à prélever sur la ligne de crédit 65.91/6574 CS 10011, exercice 2016,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention entre la Ville de Besançon et l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.